



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 424

Financement des investissements stratégiques



PROGRAMME 424

Financement des investissements stratégiques

MINISTRE CONCERNÉ : MICHEL BARNIER, PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 424 : Financement des investissements stratégiques

A son lancement en 2021, la logique du programme 424 en lien avec le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4) a été de construire **des priorités d'investissements répondant aux enjeux de transition** de notre économie et de notre société et qui représentent à un terme plus ou moins proche, des relais robustes de croissance économique pour notre pays. Un montant de 10 Md€ a ainsi été mobilisé pour 24 stratégies nationales validées dans le cadre d'une gouvernance renouvelée de haut niveau et selon une architecture budgétaire et juridique simplifiée : 4 actions budgétaires organisées selon le degré de maturité des innovations (dans l'esprit de l'échelle du TRL – *Technology Readiness Level* – pour l'innovation technologique) et une seule convention par action budgétaire entre l'État et les opérateurs. S'y ajoute un **instrument en fonds propres** à hauteur de 2,5 Md€ pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes, à travers des fonds d'investissement directs, généralistes ou thématiques, ou des fonds de fonds.

Depuis 2022, France 2030 vient compléter la démarche initiée par le PIA 4, faisant désormais partie intégrante du plan, avec un effort d'investissement supplémentaire inédit de 28 Md€ en AE, **soit une capacité totale d'investissement du programme de 40,5 Md€ ouverte en loi de finances**. D'une part, les stratégies nationales préparées dans le cadre du PIA4 constituent autant de briques qui permettront d'atteindre les dix objectifs de France 2030. D'autre part, le plan permettra de couvrir les grandes priorités stratégiques de notre pays, pour certaines déjà largement identifiées (décarbonation de l'économie, électronique ou encore santé et alimentation) mais aussi nouvelles (nouvel espace, grands fonds marins, robotique notamment), tout en décuplant et en coordonnant les efforts engagés pour la réindustrialisation (nouvelle action 6 du programme).

En 2022 et en 2023, **les outils existants ont ainsi été abondés et le cadre juridique ajusté** pour répondre à l'ambition de déploiement rapide de France 2030. Le maintien de cette architecture vise à faciliter le suivi et assurer la cohérence de la gestion, de l'allocation et du pilotage des moyens de soutien à l'investissement dans les domaines de l'innovation et de l'industrie, qui sont ainsi concentrés au sein des mêmes programmes budgétaires. Notamment, les évolutions techniques, économiques ou écologiques pourront amener à des évolutions dans les priorités au fil des années et cette architecture permet une souplesse de gestion utile et nécessaire, à même de permettre la prise de risque et l'arrêt d'actions non efficaces.

Enfin, l'unification des dispositifs sous une seule et même gouvernance « France 2030 » permettra de renforcer l'évaluation des investissements stratégiques. Sont notamment développées les nouvelles modalités d'évaluation, dite « *in itinere* », c'est-à-dire en cours d'exécution afin de renforcer le pilotage des moyens sur la base d'une analyse de performance.

État de la mise en œuvre en 2024

- **Sur le plan juridique** : toutes les conventions encadrant les règles de mise en œuvre des actions au service de France 2030 sont en vigueur. En fonds propres, les nouveaux fonds font l'objet de conventions ad hoc et sont élaborés au fil de l'eau en cohérence avec les objectifs fixés pour le plan France 2030.
- **Sur le plan budgétaire** : au total, plus de 38 Md€ des 40,5 Md€ des AE ouvertes en lois de finances (PIA 4 et France 2030) ont été consommées et confiées aux opérateurs de France 2030 au 30 juin 2024. En 2024, 3,2 Md€ en CP ont été soit versés aux opérateurs de France 2030, soit payés directement aux bénéficiaires dans le cadre de délégations de gestion entre le SGPI et des

administrations d'État. Un montant de 4 273 M€ de CP sont proposés pour 2025 afin d'assurer les paiements aux bénéficiaires finaux des projets engagés.

- **Sur le plan opérationnel** : plus de 200 procédures de sélection ont été lancés depuis le printemps 2021, au titre du présent programme. Au 30 juin 2024 (vision cumulée depuis le printemps 2021), 23 Md€ ont été formellement engagés auprès de plus de 3400 porteurs de projets et de lauréats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR 1.1 : Mobiliser la recherche sur les innovations

INDICATEUR 1.2 : Préparer les métiers de demain

OBJECTIF 2 : Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1 : Transfert de technologies dans les filières d'avenir

OBJECTIF 3 : Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR 3.1 : Taux de réussite commerciale des projets soutenus

OBJECTIF 4 : Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir

INDICATEUR 4.1 : Emplois industriels

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 424 a été modifiée pour tenir compte de plusieurs éléments nouveaux :

- des modifications de périmètre pour intégrer les anciens indicateurs du PIA 3 dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur;
- une modification de fond de l'indicateur 4 relatif au soutien de l'industrie pour rendre la mesure plus dynamique de l'impact de France 2030 sur l'emploi industriel au lieu du précédent indicateur portant sur la création de sites industriels.

OBJECTIF

1 – Adapter le capital humain aux filières d'avenir

INDICATEUR

1.1 – Mobiliser la recherche sur les innovations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des publications issues des laboratoires participant aux PEPR et aux IDEX/I-SITE dans le total des publications des domaines concernés les plus citées (top 10%) au niveau international	%	Non déterminé	Non déterminé	15	15	15	16

Précisions méthodologiques

Source : ANR, SGPI - données du Center for Science and technologies (CWTS) pour le dénombrement des publications et citations. Clarivate, Rapport G20

Périmètre : Action 1 du programme 424 relative aux PEPR et aux PEPR exploratoires. Couvre l'ensemble de toutes les stratégies nationales et objets France 2030 opérés par l'ANR. Le PIA 3 ainsi que le financement par IDNC ont été intégrés dans le calcul.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible est calculée sur un objectif de convergence en 3 ans sur la moyenne des citations des articles français internationaux (16 %).

INDICATEUR**1.2 – Préparer les métiers de demain**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des apprenants formés aux métiers d'avenir par rapport à la cible d'apprenants visée à l'horizon 2030	%	Sans objet	11,5	20	31	56	88

Précisions méthodologiques

Source : objectif France 2030 de 1 169 310 apprenants d'ici 2030 / ANR et CDC pour les apprenants formés aux métiers d'avenir. Le périmètre de calcul a été restreint à un objectif de 400 000 formations diplômantes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La trajectoire est fortement corrélée avec les différentes phases de l'AMI Compétences et métiers d'avenir (dont la deuxième saison permettra d'accélérer la trajectoire dès 2025).

OBJECTIF

2 – Favoriser les transferts de technologies et la valorisation de la recherche dans les filières d'avenir

Une modification d'ordre méthodologique a été introduite sur cet indicateur afin de le calculer en fonction du M€ dépensé et non € dépensé.

INDICATEUR**2.1 – Transfert de technologies dans les filières d'avenir**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de brevets déposés par les projets soutenus par M€ dépensé en R&D au sein de France 2030		Sans objet	0,25	0,8	0,3	0,35	0,4

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Nombre de brevets par les bénéficiaires des PIA (déclaratif) / montants d'aides alloués aux bénéficiaires déclarant produire des brevets (en M€)

Source : Next-sise (brique évaluation)

JUSTIFICATION DES CIBLES

Après redéfinition du périmètre de cet indicateur (actions 1 et 2), le réalisé 2023 atteint 0,25. Une montée en charge de la contribution France 2030 est attendu si bien que la chronique proposée est plutôt dynamique pour les années ultérieures.

OBJECTIF

3 – Accélérer les démonstrateurs et le déploiement des innovations technologiques

INDICATEUR

3.1 – Taux de réussite commerciale des projets soutenus

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part d'avances remboursables remboursées par rapport aux avances remboursables versées aux porteurs de projets dans les filières d'avenir	%	Sans objet	0%	3 %	10%	12 %	20%
% de projets ayant atteint leurs TRL cibles	%	Sans objet	0%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Premier sous-indicateur

Source des données : NextSise (système d'information du SGPI)

Mode de calcul : le taux de remboursement des avances remboursables traduit la réussite commerciale des projets. De manière générale, la moitié d'une avance est remboursée en cas de succès technique, l'autre moitié correspond à la réussite commerciale. L'opérateur PIA est incité à récupérer les avances remboursables auprès des bénéficiaires par un intéressement financier.

Formule de calcul = Cumul avances remboursables remboursées au 31-12-N / Cumul avances remboursables versées au 31-12-N. Le périmètre porte sur les actions 3 et 4. .

Deuxième sous-indicateur

Source des données : opérateurs de France 2030

Mode de calcul : (Nombre des projets terminés à fin année N-1 ayant atteint leur cible initiale de TRL / Total des projet arrivés à terminaison en N-1)x100

JUSTIFICATION DES CIBLES

Concernant les retours financiers, au 30 juin 2024, 500 M€ ont été versés en avances remboursables à des projets dans des actions à maturité d'innovation intermédiaire « Démonstrations en conditions réelles » et « Soutien au déploiement (périmètre de mise en œuvre sur les projets gérés par l'ADEME, la CDC et Bpifrance, l'ANR ne verse pas d'avances remboursables). Les premiers retours sont attendus cette année et sont estimés à 72 M€.

En ce début de programmation, les versements d'avances remboursables vont encore s'intensifier jusqu'en 2026 avant que les premiers retours ne soient substantiels. C'est pourquoi la cible reste plutôt stable jusqu'à ce la proportion commence à s'inverser en 2027 en fonction de la durée des projets (en moyenne de 3 à 5 ans).

Concernant le % de projets ayant atteint leurs TRL cibles, l'estimation d'une cible au delà de 2025 est prématuré en l'absence de retours sur les premiers projets finalisés à ce stade. Les premières données de réalisation seront disponibles l'an prochain.

OBJECTIF**4 – Soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir****INDICATEUR****4.1 – Emplois industriels**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Variation de l'emploi industriel des lauréats par rapport à la variation d'emploi industriel dans les secteurs visés par France 2030	%	174	Non déterminé	286	100	200	300

Précisions méthodologiques

Source : SISE et données de chiffres d'affaire du SGPI.

Mode de calcul : Variation d'emplois des lauréats sur un périmètre « industries FR30 » / variation d'emplois au niveau national sur le même périmètre « Industrialisation et déploiement »

JUSTIFICATION DES CIBLES

Nous observons que la variation 2021-2022 des emplois des bénéficiaires des secteurs industriels visés par France 2030 est de +39,4 % contre +22,6 % pour l'ensemble des emplois en France des entreprises industrielles. La performance en termes de création d'emplois du plan dans l'industrie représente 174 % du bilan de l'industrie au niveau national. France 2030 a pour objectif de soutenir l'industrialisation dans les filières d'avenir, c'est-à-dire une croissance des emplois industriels plus importante parmi les lauréats (critère d'excellence) qu'en France en général. L'objectif est une montée en charge jusqu'à un facteur 3 de l'indicateur susmentionné.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche		0	0	0	0
		0	0	0	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		0	0	0	0
		0	0	0	0
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		0	0	0	0
		0	0	0	0
04 – Soutien au déploiement		0	0	0	0
		0	0	0	0
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		0	0	0	0
		0	0	0	0
06 – Industrialisation et déploiement		0	0	0	0
		0	0	0	0
Totaux		0	0	0	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche		0	0	0	0
		0	11 000 000	11 000 000	0
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche		0	640 000 000	640 000 000	0
		0	114 000 000	114 000 000	0
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales		0	1 238 750 000	1 238 750 000	0
		0	500 000 000	500 000 000	0
04 – Soutien au déploiement		0	1 873 000 000	1 873 000 000	0
		0	919 400 000	919 400 000	0
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)		210 000 000	0	210 000 000	0
		810 005 899	0	810 005 899	0
06 – Industrialisation et déploiement		0	1 730 000 000	1 730 000 000	0
		0	2 019 000 000	2 019 000 000	0
Totaux		210 000 000	5 481 750 000	5 691 750 000	0
		810 005 899	3 563 400 000	4 373 405 899	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement			210 000 000 810 005 899 560 000 000 401 800 000	
6 - Dépenses d'intervention			5 481 750 000 3 563 400 000 5 130 436 609 5 828 541 522	
Totaux			5 691 750 000 4 373 405 899 5 690 436 609 6 230 341 522	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement			210 000 000 810 005 899	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			210 000 000 810 005 899	
6 – Dépenses d'intervention			5 481 750 000 3 563 400 000	
62 – Transferts aux entreprises			4 668 000 000 3 502 400 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales			553 750 000	
64 – Transferts aux autres collectivités			260 000 000 61 000 000	
Totaux			5 691 750 000 4 373 405 899	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche	0	0	0	0	11 000 000	11 000 000
02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche	0	0	0	0	114 000 000	114 000 000
03 – Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales	0	0	0	0	500 000 000	500 000 000
04 – Soutien au déploiement	0	0	0	0	919 400 000	919 400 000
05 – Accélération de la croissance (fonds propres)	0	0	0	0	810 005 899	810 005 899
06 – Industrialisation et déploiement	0	0	0	0	2 019 000 000	2 019 000 000
Total	0	0	0	0	4 373 405 899	4 373 405 899

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
29 048 028 959	0	2 515 989 215	5 699 939 975	25 864 078 199

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
25 864 078 199	4 373 405 899 0	5 690 436 609	6 230 341 522	9 669 894 169
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	4 373 405 899	5 690 436 609	6 230 341 522	9 669 894 169

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

A la suite du lancement de France 2030, les AE du programme 424 ont été abondées de 28 Md€ et se sont ajoutées au 12,5 Md€ du volet « innovation dirigée » du PIA 4 pour atteindre au total 40,4 Md€ d'AE disponibles (après transferts). Les CP destinés à couvrir les AE sont ouverts depuis la LFI 2021 pour être versés sur les comptes au Trésor des quatre opérateurs du PIA 4 : la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Bpifrance, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence nationale de la recherche (ANR). A la fin 2024, 25,8 Md€ d'AE consommées resteraient à couvrir en CP pour les années suivantes.

Justification par action

ACTION

01 – Programmes et équipements prioritaires de recherche

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	11 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	0	11 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	0	11 000 000	0	0
Total	0	11 000 000	0	0

L'action « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR), dotée de 3 Md€ pour une période de 5 ans, est mise en œuvre dans le cadre de la convention du 2 juin 2021 entre l'État et l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Bâtie sur les enseignements tirés des actions « Équipements structurant pour la recherche » et « Programmes prioritaires de recherche » du PIA 3, elle vise à consolider l'excellence de la recherche française au sein de la compétition internationale, selon plusieurs modalités, éventuellement combinables, et en s'appuyant particulièrement sur les organismes nationaux de recherche. Ses objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Sélectionner et financer, sur des champs de recherche circonscrits et dont l'impact socio-économique potentiel est documenté, des projets contribuant à construire ou consolider le leadership de la recherche française ;
- Identifier et sélectionner des chercheurs de rang international, à même de porter des projets de recherche de rupture pour une meilleure attractivité de la recherche ;
- Identifier et soutenir des équipements et infrastructures de recherche d'envergure nationale, fortement mutualisés, qui soient les plus nécessaires et les plus structurants pour les communautés scientifiques. Un modèle économique reposant sur des co-financements et des recettes ou sur la capacité à contribuer à des innovations valorisables dans d'autres secteurs d'activité, seront recherchés. En particulier, sont visés des équipements reposant sur les technologies du traitement de l'information et leur intégration, incluant matériaux et composants (de la production de données, à leur stockage, leur exploitation, leur traitement et leur appariement).

L'enveloppe de 3 Md€ a été intégralement affectée à l'ANR, opérateur unique de cette action, par décision du Premier ministre.

Les PEPR sont mis en œuvre à 2 niveaux :

1. Pour chaque stratégie, **un PEPR a été confié par l'État à un pilote ou à plusieurs co-pilotes en fonction des programmes**. Le PEPR doit alors permettre la levée de barrière ou de verrous scientifiques ou technologiques liés à cette stratégie. Le pilotage est assuré par un ou plusieurs organismes nationaux de recherche (ONR) qui a remis à l'État un document de cadrage visant à structurer le programme pour l'ensemble de la communauté nationale de recherche sur cette thématique et pour la décennie à venir. Ce document est évalué par un comité scientifique et technique de programme (CSTP) constitué d'experts académiques internationaux de haut niveau. Après validation par l'État, le ou les pilotes lancent les différentes actions proposées par leur document de cadrage. 934 M€ avaient été engagés au 30 juin 2024 (cf. infra)

Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	109
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	38

Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	59
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	69
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	116
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	20
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	114
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	83
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	320
Levier 6	Excellence de nos écosystèmes ESRI	6
Total en M€		934

2. Il existe un deuxième type de PEPR : **les PEPR exploratoires** qui seront proposés à l'État par les ONR. Le PEPR exploratoire doit permettre la conduite d'une politique scientifique sur les domaines exploratoires correspondants d'intérêt national et européen ; en fonction de ses résultats et de l'avancée concrète de la transformation, une stratégie pourra être lancée par l'État et complétée par d'autres actions. L'État présélectionne les projets proposés en fonction de ses intérêts stratégiques puis un jury international sélectionne au regard des critères d'excellence scientifique. Une fois sélectionné, le pilotes lancent les actions proposées dans le cadre de projet retenu par le jury. Un AAP spécifique relatif à 17 PEPR « exploratoires » a été lancé en juin 2021. Au terme de 3 vagues, 191 projets ont été sélectionnés pour un montant d'aide octroyé de 1 Md€.

Au 30 juin 2024, près de 2 Md€ ont donc été engagés. Afin de couvrir la suite des versements aux bénéficiaires, 11 M€ sont proposés en CP en 2025.

ACTION

02 – Maturation de technologies, R&D, valorisation de la recherche

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	114 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	0	114 000 000	0	0
Transferts aux entreprises	0	64 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	0	50 000 000	0	0
Total	0	114 000 000	0	0

Cette action, dotée initialement dotée d'1,5 Md€, a été portée à 3 Md€ dans le cadre de France 2030. Elle est encadrée par la convention du 2 juin 2021 entre l'État, l'Agence nationale de la recherche, l'ADEME, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transfert de technologies »). Elle a pour objet de soutenir :

- des programmes d'innovation de rupture sur le modèle des « **grands défis** » financés par le Fonds pour l'innovation et l'industrie, qui constituent des formes d'actions nouvelles dans lesquelles la prise de risque est particulièrement favorisée. L'ambition est d'identifier les ruptures technologiques, qui répondent à des enjeux majeurs de transition et qui sont souvent susceptibles d'irriguer plusieurs marchés (technologies diffusantes). A titre d'exemple, des Grands défis ont été lancés sur la certification des systèmes fondés sur l'Intelligence artificielle (« IA de confiance ») ou sur la bioproduction dédiée à la santé

- l'accompagnement de projets de R&D portés par des entreprises, seules ou en consortium, en partenariat avec des laboratoires de recherche publique (validation de preuves de concept, développement de prototypes, levée de verrous technologiques) ;
- un effort particulier de transfert technologique dans les domaines stratégiques prioritaires ciblés, à travers des programmes d'accompagnement portés par les organismes et structures de valorisation

Avec France 2030, l'action contribue également aux enjeux de maturation des technologies de plusieurs stratégies, notamment les stratégies « nucléaire », « puces électroniques », « dispositifs médicaux numériques et innovants » « grands fonds marins » et « robots industriels ».

Au 30 juin 2024, des projets de maturation ont été engagés à hauteur de 1,5 Md€ et ont atteint des montants significatifs dans le cadre de la stratégie nucléaire (550 M€) avec notamment le projet Nuward (300 M€), de la stratégie spatiale (lanceurs réutilisables et nano-satellites : 147 M€), du domaine numérique (390 M€), de la santé (240 M€), l'électronique (700 M€), l'agriculture (100 M€) et les grands fonds marins (48 M€).

En outre, un appel à projets générique transverse, piloté par l'ANR, a été lancé en décembre 2021 jusqu'au 28 février 2022 afin de :

- définir pour chacune des stratégies nationales d'accélération un ou plusieurs programmes ambitieux d'accompagnement de projets d'innovation portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment les universités, les écoles et les organismes de recherche, sur un continuum d'intervention dans des phases dites de pré-maturation et de maturation.
- d'octroyer des moyens supplémentaires nécessaires pour soutenir l'accompagnement et la mise en œuvre de ces projets de pré-maturation et de maturation pour renforcer l'émergence de technologies et de solutions innovantes dans le champ des stratégies nationales d'accélération.

17 projets sont financés couvrant 16 stratégies pour un volume maximal sur 5 ans de 282 M€.

Au 30 juin 2024, 287 projets sont soutenus pour un montant total d'engagements s'élevant à 1,8 Md€ sous la forme de subventions et d'avances remboursables. 455 M€ avaient déjà été décaissés. Ils se répartissent comme suit par objectif et leviers.

Objectif 1	Faire émerger en France d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	554
Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	43
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	22
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	30
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	148
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	291
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	148
Objectif 10	Investir le champ des fonds marins	48
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	61
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	1
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	65
Levier 6	Excellence de nos écosystèmes ESRI	13
Total général		1 784

Ils se répartissent comme suit par opérateur sachant que l'enveloppe prévue a été affectée de la manière suivante entre les trois opérateurs de l'action : 200 M€ gérés par l'ADEME, 870 M€ gérés par l'ANR et 1800 M€ par Bpifrance.

	Enveloppe d'AE consommée	Engagements auprès de bénéficiaires finaux
ADEME	200	10
ANR	870	702
BPI	1800	1071

En CP pour 2025, 114 M€ sont proposés pour couvrir les besoins de décaissements aux bénéficiaires.

ACTION

03 - Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	500 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	0	500 000 000	0	0
Transferts aux entreprises	0	500 000 000	0	0
Total	0	500 000 000	0	0

Cette action, initialement dotée de 2,5 Md€ sur 5 ans, a été portée à hauteur 7,5 Md€ avec le lancement de France 2030.

Elle est encadrée par la Convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »).

Elle soutient la mise en œuvre de premières réalisations industrielles ou de services à l'échelle pilote ou démonstrateur, visant à vérifier la viabilité organisationnelle et technico économique d'innovations, dont les principaux verrous technologiques ont été levés Elle pourra accompagner des expérimentations en conditions réelles ou représentatives auprès des populations, dans des territoires, écosystèmes ou établissements, afin d'identifier des ruptures d'usage, d'enrichir et de valider les innovations ayant un fort potentiel de réplique ou de diffusion. Elle comporte une dimension territoriale affirmée, par la structuration de consortiums entre acteurs publics et privés valorisant les potentiels économiques spécifiques des territoires considérés, ainsi que par la recherche de partenariats et de co-financements renforcés avec les collectivités territoriales.

Ces démonstrations en conditions réelles sont essentielles pour :

- confirmer les innovations développées et en identifier les modalités de passage à l'échelle et les éventuelles complexités d'implémentation ;
- valider la rencontre avec le marché, l'acceptabilité sociale et valoriser les nouveaux usages ;
- vérifier les hypothèses économiques (réglementaires, fiscales) et de création de valeur (chiffre d'affaires, création d'emplois directs et indirects, création de sites industriels en France...) ;
- consolider les points qui le nécessitent avant de déployer vers des échelles plus larges.

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, l'action viendra soutenir les premières réalisations industrielles de projets innovants dans différents domaines, comme les énergies renouvelables, les industries culturelles, les puces électroniques, le bois de construction, soit de nouveaux domaines, comme l'espace ou les robots industriels.

Au 30 juin 2024, 3,9 Md€ avaient été formellement engagés sur 1020 projets, dont 800 M€ décaissés. Ils se répartissent comme suit par objectif et leviers.

Objectif 1	Faire émerger en France d'ici 2030 des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets	72
Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	174
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	40
Objectif 4	Produire en France, à l'horizon 2030, le premier avion bas-carbone	814
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	519
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	197
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	544
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	21
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	271
Objectif 10	Investir le champ des fonds marins	25
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	470
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	35
Levier 3	Développer les talents en construisant les formations de demain	270
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	432
Total général		3882

Par opérateur, les engagements se répartissent comme suit avec l'enveloppe d'AE affectée à chacun des opérateurs à ce jour. Pour 2025, les CP proposés à hauteur de 500 M€ seront répartis par opérateur selon le rythme de déploiement et de décaissement prévu pour les bénéficiaires.

	Enveloppe d'AE consommée en M€	Engagements auprès de bénéficiaires finaux au 30 juin 2024
ADEME	1450	767
ANR	150	150
CDC	750	313
BPI	3 475	1 937

Enfin, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) met en œuvre, par délégation de gestion, une partie de l'objectif relatif à l'avion bas carbone. A ce jour, 812 M€ ont été consommés en AE et 310 M€ décaissés auprès des bénéficiaires finaux.

ACTION

04 - Soutien au déploiement

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	919 400 000	0	0
Dépenses d'intervention	0	919 400 000	0	0
Transferts aux entreprises	0	919 400 000	0	0
Total	0	919 400 000	0	0

La dotation de l'action « Soutien au déploiement », initialement fixée à 3 Md€ sur 5 ans, a été portée à 10,5 Md€ lors du lancement du plan « Investir pour la France de 2030 ». Elle est encadrée par la Convention du 4 juin 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Soutien au déploiement »).

Elle a vocation à garantir l'effectivité des conditions de diffusion et d'adoption des innovations, permettant leur déploiement à grande échelle et l'atteinte des impacts socio-économiques attendus, ainsi qu'à renforcer la souveraineté et la résilience de nos modèles sur certaines chaînes de valeur stratégiques. A ce titre, elle permettra notamment de soutenir l'implantation de sites industriels, en priorité par des PME et ETI, et des projets nécessitant un passage à l'échelle afin de sécuriser l'industrialisation des technologies et ainsi décupler les retombées sur le territoire national. Elle accompagnera les entreprises françaises au sein des chaînes de valeur stratégiques définies au niveau européen, qui pourront le cas échéant faire l'objet de « projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC ou IPCEI), permettant de garantir l'industrialisation en France d'innovations développées grâce à des soutiens publics.

Avec France 2030, en plus des stratégies nationales déjà lancées, elle contribuera à financer le soutien au déploiement et à l'industrialisation en France des projets innovants concernant les énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la santé, les matériaux (métaux, plastique, bois...) et les composants. A titre d'exemple, le plan France 2030 porte l'objectif de mise sur le marché d'au moins 20 biomédicaments, en parallèle du développement de dispositifs médicaux innovants. La priorité donnée à la formation des jeunes aux métiers de demain est également renforcée par France 2030, avec la volonté d'attirer les meilleurs talents français et étrangers vers les filières soutenues par le plan. Un appel à projets « Compétences et métiers d'avenir » a ainsi été lancé. Doté d'une enveloppe de 2 Md€, il est ouvert jusqu'en 2025 avec des relèves au fil de l'eau.

Par ailleurs, il vise aussi à doter l'agriculture et le secteur agroalimentaire français d'outils innovants au service d'une alimentation saine, durable et traçable. Cela conduit à la mise en place d'un axe transversal centré sur le développement du capital humain, indispensable pour investir dans la formation des ingénieurs et des techniciens ainsi que sur la recherche, notamment en matière d'intelligence artificielle, dans des filières existantes mais également dans de nouvelles filières.

Au 30 juin 2024, 5,9 Md€ avaient été formellement engagés sur 850 projets, dont 1,5 Md€ décaissés. Ils se répartissent comme suit par objectif et leviers.

Objectif 2	Faire de la France le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe	1 025
Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	61
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	140
Objectif 6	Innover pour une alimentation saine, durable et traçable	389
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	548
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	71
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	270
Objectif 10	Investir le champ des fonds marins	33
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	335
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	1 759
Levier 3	Développer les talents en construisant les formations de demain	999
Levier 4	Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres	301
Levier 5	Capital-Innovation de rupture, start-ups industrielles et accélération de la croissance	1
Total		5 932

Par opérateur, les engagements se répartissent comme suit avec l'enveloppe d'AE affectée à chacun des opérateurs à ce jour. Pour 2025, les CP proposés à hauteur de 919 M€ seront répartis par opérateur selon le rythme de déploiement et de décaissement prévu pour les bénéficiaires.

	Enveloppe d'AE consommée en M€	Engagements auprès de bénéficiaires finaux au 30 juin 2024
ADEME	1 600	330
ANR	1 800	1 121
CDC	1 200	810
BPI	4 910	3 651

Enfin, deux délégations de gestion, avec l'ANSSI et la DGA, sont en vigueur dans le cadre de cette action, pour la mise en œuvre respective des stratégies de cybersécurité d'une part et grands fonds marins, espace et quantique d'autre part. 18 M€ ont été engagés et décaissés par la DGA pour l'espace et 2,5 M€ pour la cybersécurité par l'ANSSI.

ACTION

05 – Accélération de la croissance (fonds propres)

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	810 005 899	0	0
Dépenses de fonctionnement	0	810 005 899	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	810 005 899	0	0
Total	0	810 005 899	0	0

Des investissements en fonds propres à hauteur de 2,5 Md€ viennent compléter les instruments subventionnels sur l'aval de chaîne. Les fonds propres du PIA sont souscrits par tranche et transitent par le compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État ». Avec France 2030, l'enveloppe a été portée à 3,5 Md€.

Elle se compose des instruments suivants :

- Le « **Fonds écotecnologies 2** » qui a vocation à s'inscrire dans la continuité de l'action des fonds professionnels de capital investissement (FPCI) « Écotecnologies » et « Ville de demain » gérés par Bpifrance Investissement respectivement depuis 2012 et 2015 dans le cadre des PIA. Il interviendra sur les thématiques en lien avec la transition écologique et énergétique en accompagnant principalement, au travers d'opérations de capital risque, des sociétés développant des solutions technologiques. La convention dédiée a été publiée le 10 décembre 2021. 300 M€ en AE et en CP ont été consommés en 2021.
- La recharge du dispositif « **French tech Souveraineté** » initié dans le PIA 3. Le volume cible du dispositif s'élève aujourd'hui à 1,05 Md€. 608 M€ sont engagés dans 17 projets, dont 505 M€ décaissés au 30 juin 2024. Un montant de 200 M€ de CP est proposé en 2025 pour couvrir les souscriptions complémentaires.
- Le **fonds SPI-Société de projets industriels n° 2**. Il est encadré par la convention en date du 31 mars 2022 entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Société de projets industriels 2 »). Le volume cible d'investissement est de 1 Md€, dont 715 M€ au titre du PIA

3 et 300 M€ au titre du présent programme. Le montant de 300 M€ de CP est demandé pour 2025 afin de couvrir la tranche de souscription correspondante.

- **Le « Fonds national de venture industriel - FNVI »** doté de 350 M€ en AE et en CP et encadré par la convention du 2 décembre 2022 signée entre l'État, l'EPIC Bpifrance et la société par actions simplifiée Bpifrance Investissement relative au plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Fonds national de venture industriel - FNVI »). L'objectif est de favoriser l'émergence et la structuration du marché des fonds de capital-risque à vocation industrielle à même d'accompagner en fonds propres et quasi fonds propres des entreprises françaises dans leurs projets industriels. Tous les CP ont été versés pour couvrir la souscription. Au 30 juin 2024, 135 M€ ont été engagés dans 5 fonds.
- Le Fonds « **Deep tech** » a été doté de 100 M€ en AE et en CP en 2023. Il a vocation à accompagner des start-ups « deep tech », ie dont les projets sont de nature à lever des verrous technologiques importants et créer un avantage fortement différenciateur sur un marché. Multithématique, le fonds intervient en complémentarité avec les autres fonds de Bpifrance et d'autres outils d'intervention de France 2030. Le Fonds Deep Tech doit intervenir en co-investissement avec des acteurs industriels et des investisseurs financiers.
- **Le fonds national d'amorçage 3** a été doté de 400 M€ en AE et de 250 M€ en CP en 2023 : il finance via des fonds d'amorçage de jeunes entreprises innovantes dès leurs premières levées de fonds. Les deux précédents fonds nationaux d'amorçage ont permis de combler une défaillance de marché de cette classe d'actifs et ont eu des impacts positifs sur la structure du marché du capital-amorçage, tant du côté de l'offre que du côté de la demande. Les précédents fonds ont notamment permis l'émergence d'équipes de gestion spécialisées et crédibles dans l'investissement précoce lors de la création d'entreprises. Ce faisant, ils ont accompagné l'évolution de la culture entrepreneuriale en soutenant des entrepreneurs qui ont acquis une véritable expérience de la création d'entreprises. Dans ce cadre, le troisième Fonds National d'Amorçage a pour objet de soutenir cette dynamique, en structurant davantage ce marché et en consolidant l'effet de levier exercé à l'égard des fonds privés. Il doit permettre le changement d'échelle du capital-amorçage en France et donc la pérennité des entreprises innovantes grâce à des tours de table plus importants et donc des tickets d'investissement plus importants. Au 30 juin 2024, 45 M€ ont déjà été engagés dans 3 fonds.

D'autres instruments en fonds propres destinés à être imputés sur le programme 424 sont en cours d'élaboration, notamment pour prendre la suite du fonds Tibi 1. 300 M€ en CP sont demandés en 2025 pour couvrir les premières tranches de souscription.

Enfin, cette action sert de support à l'engagement et le paiement de dépenses fonctionnement indispensables à la mise en œuvre de France 2030 en matière de communication, de système d'information et d'évaluation. Ces dépenses, qui n'avaient pas été prévues dans l'architecture de la maquette initiale de France 2030, représentent moins de 50 M€ sur toute la durée du plan et seront de l'ordre de 10 M€ en crédits de paiements en 2025.

Au total, 810 M€ sont demandés en crédits de paiement sur l'action « Accélération de la croissance (fonds propres) » pour l'exercice 2024.

ACTION**06 – Industrialisation et déploiement**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	0	2 019 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	0	2 019 000 000	0	0
Transferts aux entreprises	0	2 019 000 000	0	0
Total	0	2 019 000 000	0	0

L'action « Industrialisation et déploiement » a été créée avec le lancement de France 2030 et vise à soutenir l'industrialisation et le déploiement de projets stratégiques situés plus en « aval » dans le processus d'innovation, que ceux financés par les actions existantes.

Initialement dotée de 13 Md€ en loi de finances 2022, son volume s'élève, après transferts et reports, à 13,7 Md€. Elle est encadrée par la Convention du 16 mars 2022 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Industrialisation et déploiement »).

Cette action vise en particulier à soutenir la décarbonation de l'industrie, le développement de véhicules connectés zéro émission, les puces électroniques, les robots industriels, les contenus culturels et le renouvellement forestier. Les crédits de cette action permettront notamment de renforcer l'enveloppe des PIIEC existants sur l'hydrogène décarboné et sur l'électronique, et de financer le programme de soutien à l'innovation dans les industries de santé qui devrait se matérialiser par un PIIEC dédié à la filière avant la fin de l'année.

Au 30 juin 2024, 865 projets sont soutenus pour un montant total d'engagements s'élevant à près de 8 Md€ sous la forme de subventions et d'avances remboursables. Ils se répartissent comme suit par objectif et leviers. Près d'1 Md€ a déjà été décaissé.

Objectif 3	Décarboner notre industrie et la production d'intrants	1263
Objectif 5	Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides	2660
Objectif 7	Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants	224
Objectif 8	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs	196
Objectif 9	Prendre tout notre part à la nouvelle aventure spatiale	244
Levier 1	Sécuriser l'accès aux matières premières	483
Levier 2	Sécuriser l'accès aux composants stratégiques, notamment électronique, robotique et machines intelligentes	2896
Total général		7966

L'action « Industrialisation et déploiement » porte le financement des projets uniques les plus significatifs du plan France 2030 d'un point de vue financier : les projets Liberty porté par ST Microelectronics et Global Foundries dans le cadre du PIIEC électronique à Crolles (2,8 Md€ de subventions) et le soutien à l'implantation de deux usines de batterie par l'entreprise Prologium (1,5 Md€ d'aide) d'une part et l'entreprise Verkor (570 M€ d'aide) représentent un soutien global de près de 5 Md€ engagé en 2023. Le soutien au projet de décarbonation du site Arcelor de Dunkerque qui représente 15 % des émissions industrielles nationales, a été engagé à hauteur de 850 M€.

Par opérateur, les engagements se répartissent comme suit avec l'enveloppe d'AE affectée à chacun des opérateurs à ce jour. Pour 2025, les CP proposés à hauteur de 2 019 M€ seront répartis par opérateur selon le rythme de déploiement et de décaissement prévu pour les bénéficiaires.

	Enveloppe d'AE consommée en M€	Engagements auprès de bénéficiaires finaux au 30 juin 2024
ADEME	5 150	1 619
CDC	310	203
BPI	8 240	6 145

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	0	788 000 000	0	1 315 000 000
Transferts	0	788 000 000	0	1 315 000 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	0	1 120 000 000	0	150 000 000
Transferts	0	1 120 000 000	0	150 000 000
Total	0	1 908 000 000	0	1 465 000 000
Total des transferts	0	1 908 000 000	0	1 465 000 000

Cette section fait uniquement apparaître les dotations en subventions allouées aux opérateurs de l'État (ADEME et ANR) et non l'ensemble des opérateurs de France 2030. En outre, les fonds propres ne sont pas mentionnés dans ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	